

Dangers

Consignes de prévention

1 Les délinquants sexuels qui s'immiscent dans des jeux en ligne dotés d'un module de clavardage, notamment les jeux interactifs sur le Web, les jeux d'ordinateur et les jeux sur console.

- Intéressez-vous aux jeux de votre enfant.
- Faites attention aux jeux qui comportent un module de clavardage; ne laissez pas votre enfant clavarder sans surveillance avec son ou ses adversaires.
- Montrez à votre enfant à choisir un nom d'utilisateur qui ne révèle rien sur son identité réelle et rappelez-lui l'importance de protéger ses renseignements personnels.
- Vérifiez si votre console de jeu offre des options de contrôle parental et, le cas échéant, activez-les.
- Examinez les possibilités offertes par la console de jeu. Par exemple, certains modèles offrent la possibilité de bloquer ou de limiter les interactions d'autres joueurs avec votre enfant, ou encore d'empêcher que votre enfant puisse communiquer de vive voix avec d'autres joueurs.

2 Les délinquants sexuels qui piratent des comptes de messagerie instantanée d'enfants et contraignent ceux-ci à leur envoyer des photos ou des vidéos d'eux dans un état de nudité partielle ou totale ou en train de se livrer à des actes sexuels.

- Adoptez de bonnes pratiques de sécurité informatique (antivirus, pare-feu, mises à jour, etc.).
- Faites bien comprendre à votre enfant l'importance de choisir des noms d'utilisateur et des mots de passe originaux pour ses comptes de messagerie instantanée. Un nom d'utilisateur ne doit pas révéler d'information sur la véritable identité de son titulaire et un mot de passe trop évident pourrait permettre à d'autres personnes de s'introduire facilement dans son compte et d'en prendre le contrôle.
- Rappelez à l'enfant de ne jamais inscrire son mot de passe ailleurs que dans son logiciel de messagerie instantanée. Dites-lui de vérifier auprès de vous s'il a le moindre doute au moment d'ouvrir une session.
- Seuls les parents ou les substituts parentaux de l'enfant devraient connaître son mot de passe.

3 Les délinquants sexuels qui recourent à des personnages animés en 3D (communément appelés avatars) pour communiquer avec des jeunes sur Internet.

- Sachez quels sont les logiciels de messagerie instantanée et de jeu que votre enfant utilise et quels sont les personnages animés (avatars) sous lesquels il se représente.
- Vérifiez que votre enfant utilise des avatars convenables pour son âge et que ces avatars ne révèlent rien de son identité. N'oubliez pas que les avatars ne représentent pas toujours fidèlement un internaute et que certains les utilisent parfois pour tromper les enfants.
- Veillez à ce que l'enfant vous demande toujours la permission avant de donner des renseignements personnels ou d'accepter quoi que ce soit. Donnez-lui des exemples de renseignements personnels et expliquez-lui dans quelles circonstances il est susceptible de s'en faire demander sur Internet.
- Sachez à qui correspondent tous les noms sur la liste de contacts de votre enfant et soumettez tout ajout à votre approbation.

4 Les délinquants sexuels qui s'immiscent dans des sites de socialisation qui permettent aux jeunes de faire de nouvelles connaissances. Ces sites encouragent les jeunes à publier des photos et des renseignements personnels que des délinquants pourraient ensuite utiliser pour s'en prendre à eux. Les jeunes acceptent souvent des « demandes d'amitié » de la part de personnes inconnues.

- Accompagnez votre enfant lorsqu'il se crée un profil sur un site internet. Ne remplissez que les champs obligatoires, sans révéler de renseignements d'identification.
- Vérifiez régulièrement les sites de socialisation que votre enfant fréquente et assurez-vous que ses profils, photos ou vidéos ne révèlent rien sur son identité.
- Voyez comment régler ou renforcer les paramètres de confidentialité.
- Sachez que votre enfant peut être exposé à des contenus inappropriés étant donné le manque ou l'absence de modérateurs sur les sites de socialisation.
- Expliquez à votre enfant qu'il est imprudent d'ajouter des amis ou des contacts qu'il n'a jamais rencontrés en vrai.
- La plupart des sites de socialisation s'adressent aux 13 ans et plus, mais ne vérifient pas l'âge des nouveaux abonnés. Les jeunes enfants peuvent donc s'y abonner très facilement.

5 Les jeunes qui transmettent à leurs camarades des photos ou des vidéos d'eux nus ou en train de se livrer à des actes sexuels, sans réaliser que ces images peuvent être retransmises à d'autres personnes ou irréversiblement publiées sur Internet.

- Rappelez à l'enfant qu'Internet est un lieu public et faites-lui bien comprendre que vous surveillerez ses activités en ligne.
- Proposez à l'enfant des moyens convenables de remédier à son besoin d'intimité : se confier en personne à des amis, tenir un journal, se retirer dans sa chambre (Internet n'est pas un lieu privé).
- Soyez vigilants en ce qui concerne l'usage des webcams et des téléphones cellulaires ainsi que la publication et les échanges de photos et de vidéos sur Internet.
- Prévenez votre enfant qu'il est illégal de produire, de posséder ou de distribuer des photos nues ou érotiques de personnes mineures. Expliquez-lui que dès qu'une photo se retrouve sur Internet, l'expéditeur perd tout contrôle sur ce qu'il en adviendra (la photo pourrait bien rester sur Internet à jamais).
- Observez comment votre enfant assume sa nouvelle autonomie. Les adolescents donnent souvent l'impression de se tirer d'affaire, mais ils ont quand même besoin des conseils et de la supervision des adultes, besoin qu'ils expriment inconsciemment.